

LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU COMMUNE DU MOULE

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers de la commune du Moule, plus précisément des zones de :

Gardel, Zévallos, Letaye, Champs grillé, les Hauts de sergent, Bonnan, Eau Blanche, Boisvin, Devarieux, route de Douville, Alleaume, Couronne Conchou, Desprez, Gouyer, Guénette, L'Anglais, L'Autre Bord, La Morelière, Les Alizés, Les Roucoux, Monthal, Morel, Porte d'enfer, Portland, Résidence les Barbadines, Résidence Madras, Salmon, Vieux Moulin, Damoiseau, Lemercier, Caillebot et Bellevue,

**Que l'ARS informe de la
LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU
(courrier du 29 août 2023).**

Les résultats des analyses réalisées montrent que la qualité des eaux distribuées est à nouveau conforme aux normes de potabilité.

Le SMGEAG renouvelle ses excuses pour la gêne occasionnée et remercie ses abonnés de leur compréhension.